



Barème d'honoraires FLJ.

De Madame GAUTHIER Emilie.
Agent Immatriculée Au RSAC de MARSEILLE (13) sous le numéro 818 548 562.
Appliqué à partir du 01/01/2024

Mandat de vente.

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Murs commerciaux, Fonds de commerce, à l'exclusion du neuf et de la VEFA.

Option 1.

Honoraires charge vendeur TTC. (sauf autre choix précisée sur le mandat)

Prix de vente TTC	Honoraires TTC
De 1 à 60 000 €	10 % (Avec un minimum de 3 000 €)
De 60 001 € à 100 000 €	9 %
De 100 001 € à 170 000 €	8 %
De 170 001 € à 250 000 €	7 %
De 250 001 € à 400 000 €	6 %
Au delà de 400 000 €	5 %

Option 2.

Honoraires sur devis TTC.

Suite à l'étude du marché, et en particulier la prise en compte du coefficient de vendabilité du bien, le Mandant et le Mandataire s'entendent sur la signature et l'acceptation d'un devis inférieur à l'option 1.

Ce devis peut s'exprimer en pourcentage ou en montant forfaitaire.

Un tel accord interviendra en fonction des spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente, et devra être matérialisé par les signatures d'un devis ainsi que d'un mandat au tarif convenu dans le devis.

Mandat de recherche.

Honoraires charge acquéreur.

Le barème est identique au mandat de vente.

Mandat de location.

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers propriétaire et locataire, la rédaction du bail et la réalisation des états des lieux.

Bailleur(s) :

1 Mois de loyer charges comprises (incluant 3€/m² pour les états des lieux)

Locataire(s) :

+ indice ALUR au m² suivant la zone concernée (1)

+3€ du m² pour l'établissement de l'état des lieux

(1) Plafonds légaux

Zone	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant TTC	12 € / m ²	10 € / m ²	8 € / m ²

Gestion locative.

Honoraires liés à la gestion courante de la location : Encaissement des loyers et charges – Compte rendu de gestion – Gestion et suivi des travaux – Aide à la déclaration d'impôt – Gestion des contentieux et impayés — Garantie de loyers impayés.

10% du loyer chargé (GLI incluse de 2.20%)

La garantie de loyers impayés :

- Sans carence, ni franchise la GLI vous couvre jusqu'à hauteur de 70 000€ avec un plafond maximum de 4 500€ de loyer mensuel.
- Une garantie de détérioration à hauteur de 10 000€ sur les biens immobiliers.
- Prise en charge des frais de contentieux et de procédure pour toutes procédure de recouvrement engagé contre le locataire.
- Garantie de protection juridique.

FIJ Immobilier

39 Bis rue G.Phoebus 31300 Toulouse.

05.34.51.87.93

contact@fij-immobilier.fr

SARL au capital de 6 000 € - SIRET : 801 683 962 00014 - RCS TOULOUSE 801 683 962